

Récapitulatif de l'inspection 2019

Dates

Réception Autorité Territoriale :

Information du CT / CHSCT :

Centre de Gestion de la Fonction
Publique Territoriale des
Pyrénées-Orientales

Service hygiène et sécurité



Banyuls Dels Aspres

Site / Services	Date	Risques identifiés				Propositions de l'ACFI			Déjà identifié N-1	Plan d'actions de la collectivité		
		Observations	Illustration page	Nature du risque / Thématique	Priorité	Humaines	Organisationnelles	Techniques		Mesures de prévention effectives	Délai	Responsable
Hôtel de ville – Ateliers municipaux – Ecoles – Salle des fêtes - associations - Bibliothèque	22/01/2019	Ateliers municipaux ; Mezzanine ; Garage secondaire : Stockage non réglementaire de produits chimiques.	11	Chimique	1	/	Ranger et classer les produits selon leurs propriétés chimiques.	Fournir des armoires ventilées et adaptées pour le stockage des produits chimiques. Mettre en place des bacs de rétention pour les produits chimiques.				
		Ateliers municipaux : Passages encombrés et manque d'espace de travail.	17	Circulation et matérialisation des lieux de travail	1	/	Dégager les espaces de circulations, pour prévenir des chutes.	Evacuer le matériel inutilisé. Effectuer un rangement complet de l'atelier. Mettre en place des moyens de stockage				
		Ateliers municipaux ; Mezzanine : Absence de vérification générale périodique de l'équipement de levage.	21	Equipements de levage	1	/	Faire contrôler le palan par un organisme agréé.	Prendre en compte les éventuelles observations de ces vérifications				
		Hôtel de ville ; Accès aux archives : Absence de main courante dans l'escalier.	17	Circulation et matérialisation des lieux de travail	1	/	/	Escalier menant aux archives, Installer une main courante pour prévenir des chutes				
		Ateliers municipaux ; Tracteur : Absence de signalisation complémentaire	15	Conduite d'engins	1	/	Répertorier les véhicules à arrêt fréquent sur la voirie ou à progression lente et les équiper des signalisations complémentaires réglementaires.	Équiper le tracteur de la signalétique complémentaire réglementaire : -Bandes rouges et blanches rétro réfléchissantes -Gyrophare et d'un tri-flash				
		Hôtel de ville : Absence de vérifications générales périodiques des installations électriques	23	Vérification Générales Périodiques	1	/	Effectuer les contrôles et vérifications périodiques des installations électriques de l'ensemble des bâtiments communaux. Organiser dans le registre de sécurité incendie les documents relatifs aux vérifications générales périodiques. Ne garder que l'année N-1	Prendre en compte les éventuelles remarques de ces vérifications.				

Récapitulatif de l'inspection 2019

Dates

Réception Autorité Territoriale :

Information du CT / CHSCT :

Centre de Gestion de la Fonction
Publique Territoriale des
Pyrénées-Orientales



Banvuls Dels Aspres

Service hygiène et sécurité

Site / Services	Date	Risques identifiés				Propositions de l'ACFI			Déjà identifié N-1	Plan d'actions de la collectivité		
		Observations	Illustration page	Nature du risque / Thématique	Priorité	Humaines	Organisationnelles	Techniques		Mesures de prévention effectives	Délai	Responsable
Hôtel de ville – Ateliers municipaux – Ecoles – Salle des fêtes - associations - Bibliothèque	22/01/2019	Ateliers municipaux : Absence de vérifications générales périodiques des portes semi-automatiques	23	Vérification Générales Périodiques	2	Sensibiliser les agents à vérifier périodiquement le bon état de fonctionnement des portes automatiques	/	/				
		Véhicules : Absence de trousse de secours dans les véhicules.	15	Organisation des secours	2	Former en interne ou externe les agents aux premiers secours.	Mettre en place une signalisation indiquant l'emplacement de la trousse à pharmacie. Assurer un suivi périodique du matériel pharmaceutique. Fournir une trousse de premiers secours.	Equiper les véhicules avec une trousse de premier secours.				
		Salle des fêtes ; Salle association : Absence du pictogramme mentionnant le danger électrique	19	Électricité	2	/	Installer un pictogramme électrique sur la porte d'accès au tableau.	/				
		Habilitation électrique : Absence de renouvellement d'habilitation électrique.	19	Électricité	2	/	Effectuer les le recyclage habilitations et électriques pour les agents en contact avec le danger électrique. (Niveau B1)	/				
		Ateliers municipaux : Présence de produits inflammables et chimiques à proximité de la perceuse à colonne.	11	Chimique	2	/	Eloigner l'étagère et les produits chimiques de la perceuse à colonne.	Fournir des armoires ventilées et adaptées pour le stockage des produits chimiques.				
		Ateliers municipaux : Présence d'échelle non réglementaire.	13	Chute de hauteur	2	/	/	Mettre au rebut l'échelle non réglementaire. Si besoin, utiliser l'échelle disposant de moyens antidérapants.				
		Salles des associations : Présence de jeux pour enfants dans les sanitaires.	17	Circulation et matérialisation des lieux de travail	3	/	Evacuer les jeux d'enfants des toilettes enfant.	/				
		Véhicules : Absence d'autorisation de conduite pour les véhicules.	15	Conduite d'engins	3	Fournir des autorisations de conduite aux agents.	/	/				

Récapitulatif de l'inspection 2019

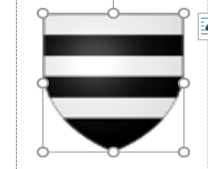
Dates

Réception Autorité Territoriale :

Information du CT / CHSCT :

**Centre de Gestion de la Fonction
Publique Territoriale des
Pyrénées-Orientales**

Service hygiène et sécurité



Banyuls Dels Aspres

Site / Services	Date	Risques identifiés				Propositions de l'ACFI			Déjà identifié N-1	Plan d'actions de la collectivité		
		Observations	Illustration page	Nature du risque / Thématique	Priorité	Humaines	Organisationnelles	Techniques		Mesures de prévention effectives	Délai	Responsable
Hôtel de ville – Ateliers municipaux – Ecoles – Salle des fêtes - associations - Bibliothèque	22/01/2019	Hôtel de Ville : Absence des registres santé et sécurité.	7	Base documentaire	3	Expliquer aux agents le fonctionnement de ce registre.	Mettre en place un registre de santé et sécurité dans chaque établissement.	/				
		Assistant de prévention : Absence de recyclage de la formation continue.	7	Base documentaire	3	Expliquer aux agents l'utilité de ce registre ainsi que la procédure danger grave et imminent.	Mettre en place le registre danger grave et imminent à l'hôtel de ville.	/				
		Assistant de prévention : Absence d'arrêté de nomination et de lettre de cadrage.	9	Acteur de la prévention	3	Prendre contact avec l'organisme de formation, pour le recyclage de l'assistant de prévention.	/	/				
		Assistant de prévention : Absence d'arrêté de nomination et de lettre de cadrage.	9	Acteur de la prévention	3	Nommer l'assistant de prévention par voie d'arrêté	Fournir une lettre de cadrage fixant les moyens à disposition de l'assistant de prévention.	/				

Signature de l'Autorité territoriale
Cachet de la collectivité